

02.03.2018

BIS et CLP pour Bibliosuisse le 12 mars à Bienne

Lors des assemblées générales extraordinaires du 12 mars à Bienne les membres de BIS et de la CLP peuvent se prononcer sur le futur de leurs associations.

BIS et la CLP remercient leurs membres d'observer les points suivants concernant les assemblées générales extraordinaires du 12 mars à Bienne:

- Les membres des deux associations sont priés de s'inscrire auprès des deux associations pour les assemblées générales.
- Les assemblées ont lieu dans la même salle de concert pour que les membres des deux associations puissent exercer leur droit de vote dans les deux associations et qu'en cas de demandes de modifications, le vote concerne des demandes identiques.
- Dans les deux associations, une personne peut représenter tout au plus deux membres (individuel/collectif).
- Les assemblées feront l'objet d'une traduction simultanée en allemand et en français dans leur intégralité.
- Un vote écrit n'est pas possible, ni conformément aux statuts ni conformément à la Loi fédérale sur la fusion.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir vous inscrire sans délai (en ligne) pour les assemblées générales également et de vous présenter à temps au secrétariat sur place, avant de déguster votre café de bienvenue.